

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3EME SESSION EXTRORDINAIRE POUR 2010 24 ET 25 JUIN

QUESTION ORALE POSEE PAR JEAN-CHRISTOPHE ANGELINI POUR LE GROUPE « FEMU A CORSICA »

OBJET : Problématique des juridictions d'exception.

Le comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, ainsi que le Collectif des avocats contre la justice d'exception, ont récemment mené une intense campagne d'opinion contre ces juridictions.

En effet, nous mesurons au quotidien les conséquences dramatiques de ces systèmes judiciaires qui, dans une société de proximité, à faible démographie, conduisent à des dérives particulièrement inquiétantes, au plan des libertés publiques comme des principes fondamentaux du Droit.

Interpellations quasi quotidiennes, gardes à vue systématisées, violations répétées du secret de l'instruction et de présomption d'innocence... La Corse vit au rythme de l'injustice, de la violence, et ne parvient plus à trouver la sérénité et la confiance, pourtant indispensables à toute société démocratique.

Notre Assemblée a récemment voté, à l'unanimité, une motion portant sur le rapprochement des détenus Corses. Ce faisant, elle s'est légitimement emparée d'un problème ancien, insupportable pour des dizaines de familles et qui est, en grande partie, la conséquence directe des juridictions précédemment évoquées.

Je vous demande donc dans quels délais vous pensez organiser un débat sur ces comportements judiciaires, d'autant que vous en aviez pris publiquement l'engagement, au terme d'une rencontre avec les représentants des associations concernées.

Je vous remercie.

